

ATHEISME - RELIGIONS - LAÏCITE

CONFERENCE DU MERCREDI 26 JANVIER 2022

Comment vivez – vous la laïcité ?

JUDAÏSME

1)Quels sont les enjeux de la laïcité pour les Juifs au moment où elle s'impose comme norme juridique, constitutionnelle et sociale ?

En quoi les a-t-elle concernés à partir de la Révolution et en quoi les concerne t - elle encore aujourd'hui ?

On peut affirmer que la laïcité a été et reste la condition nécessaire à l'entrée des Juifs dans la société française et d'abord à leur participation pleine et entière aux affaires de la Cité. Historiquement, cette entrée s'est faite grâce à l'acte d'émancipation voté le 21 septembre 1791 par l'Assemblée Constituante qui fait des Juifs, des citoyens libres et égaux jusqu'alors considérés comme « membres d'une nation à part ». Maintenant que l'accès à tous les métiers leur est théoriquement ouvert, ils peuvent abandonner leurs activités , essentiellement le prêt d'argent auquel ils étaient contraints depuis le Moyen-Age. Précédemment, en 1787, l'Académie Royale de Metz avait cherché des moyens pour rendre les Juifs à la fois « plus heureux et plus utiles. » L'appareil institutionnel appelé à encadrer cette nouvelle configuration de la réalité juive sera le système consistorial, créé et imposé par Napoléon, conçu sur le modèle de l'église. Dès ses débuts, sa direction est assurée par des laïques, choisis et cooptés parmi les membres les plus influents de la bourgeoisie juive et agréés par l'Etat. Ce sont eux qui décident des grandes orientations et qui incitent l'ensemble des Juifs à vivre une intégration harmonieuse et un ralliement aux valeurs de la France républicaine et libérale. Être juif chez soi et citoyen en dehors était vécu comme une situation idéale. De leur côté, les rabbins consistoriaux qui sont nommés par ces dirigeants laïques, se font aussi le relais de ce même idéal auprès de leurs fidèles. Désormais, avec le sermon en français pendant l'office,

ils veulent les persuader que la France est une nouvelle « terre promise » que la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen est « un second décalogue » et par conséquent ,une des conditions requises pour être un bon juif est de se conduire en citoyen loyal et sincère. A cela ,il faut ajouter un autre facteur important d'intégration : l'apprentissage de la langue française. Dès 1830, avec les lois sur l'école, les Juifs ont la possibilité d'ouvrir des écoles primaires où des instituteurs viennent enseigner le français à des enfants dont les parents ne savent, le plus souvent, s'exprimer qu'en judéo-alsacien ou en judéo-espagnol. La seconde moitié du XIX ème siècle voit donc l'intégration et la promotion des Juifs dans plusieurs domaines :

-dans le domaine socio-professionnel et économique :

Jules Mirès : homme de presse renommé.

Les frères Pereire : rôle capital dans le décollage industriel de la France sous le Second Empire.

-dans le domaine artistique et culturel :

Giacomo Meyerbeer : compositeur .

Jacques Offenbach : compositeur et créateur de l'opéra-bouffe français .

Les frères Reinach : trois frères « je sais tout »- Académie des inscriptions et belles lettres

Salomon Munk : écrivain et membre de l'Institut ,professeur au Collège de France.

Emile Durkheim : éducation et sociologie.

-dans le domaine politique :

Adolphe Crémieux : avocat et homme politique.

Achille Fould : ministre des finances sous Napoléon Bonaparte .

Michel Goudechaux : ministre de l'économie et des finances sous la seconde République.

D'une certaine manière, leur réussite peut être comparée à celle des Protestants, à la même époque, comme eux, minoritaires et anciennement persécutés. La bourgeoisie juive éclairée partage globalement la même éthique laïque : un même sens du patriotisme et du civisme, une même volonté de valorisation des savoirs modernes et de la culture profane, une foi partagée en l'idée de progrès et d'universalisme dont la France leur paraît être l'incarnation vivante.

II) Alors, heureux comme D.ieu en France ?

Selon la devise juive consacrée, le prophète Jérémie s'adressant aux exilés de Babylone au VI^{ème} siècle avant l'ère commune écrivait : « Recherchez la paix pour la ville où vous êtes relégués ; priez pour elle car sa paix dépend de la vôtre. » (Jérémie 29-7) Plus tard le Talmud traduisait cette demande dans les termes suivants : « La loi du royaume est la loi . » Aujourd'hui nos rabbins disent : « La loi du pays est notre loi. » Après l'émancipation de 1791, les Juifs de France ont manifesté un fervent patriotisme, illustré par la présence du drapeau national sur la façades des synagogues ou pour la prière pour la France récitée encore aujourd'hui, chaque samedi matin lors du principal office religieux de la semaine. Une institution illustre à merveille cet attachement des communautés juives aux valeurs nationales : la création en 1860 de l'AIU (l'Alliance Israélite Universelle) qui a développé dans de nombreux pays du Maroc, de la Tunisie et jusqu'en Iran, un réseau d'écoles juives avec un double enseignement de la culture juive et de la culture française. En 1914, on comptait 183 écoles dans 90 villes qui ont contribué à faire accéder à la pratique du français des générations de jeunes de pays différents. Ces écoles sont connues tant par leurs qualités pédagogiques que pour leur ouverture d'esprit.

III) Quelle suite à cette embellie ?

La bonne intégration des Juifs dans la société française est un fait qu'il ne viendrait à l'idée de personne de contester. Ce qui est vrai pour les Juifs de souche française ou alsacienne l'est aussi pour les Juifs du Maghreb avec la décolonisation moins francisés culturellement que leurs coreligionnaires métropolitains à l'exception des Juifs d'Algérie, qui dès 1860, par la grâce du décret Crémieux, ont suivi le même

processus d'intégration, de culture, d'histoire et de mémoire que les Juifs de souche.

Avec le temps, le judaïsme lui aussi a évolué et en France, depuis une bonne trentaine d'années, s'est développé un judaïsme réformé ou libéral et ce courant a commencé à acquérir une réelle visibilité et un certain poids institutionnel. Et tout particulièrement, avec l'entrée en fonction, en 1990, de la première femme rabbin (Pauline Bèbe). C'est ainsi qu'une évolution du judaïsme va dans le sens d'une acceptation inconditionnelle des lois laïques par les Juifs qui y voient des marques d'ouverture avant d'y voir des entraves à l'affirmation de leur différence.

On constate, alors que l'assimilation a ses propres limites et qu'elle porte en elle ses effets secondaires. J'en veux pour preuve, la persistance de l'antisémitisme qui, par deux fois s'est manifesté avec violence pendant et après l'affaire Dreyfus, à l'occasion de laquelle les passions antisémites et xénophobes se sont déchaînées au sein de l'extrême droite antirépublicaine et nationaliste, bien sûr, mais aussi dans certains milieux de la gauche ; ensuite sous Vichy, où c'est l'Etat lui-même qui a pratiqué délibérément une politique antisémite dont on sait qu'elle a été fatale à 100 000 Juifs français qui avaient nourri l'espoir que la France était toujours et encore la patrie des Droits de l'homme. Depuis, en ce qui concerne les Juifs et leur évolution, les choses ne sont pas si simples. La guerre et le génocide les ont profondément blessés. Aujourd'hui encore, l'effet de ces blessures est considérable. Les générations qui ont suivi, ma génération, mesurent le drame qui les a frappés. Après la guerre 39-45 si meurtrière, est ce que tout cela entama la foi des Juifs dans la France laïque et républicaine ? Non ! La République réhabilita le capitaine Dreyfus, les forces progressistes combattirent l'antisémitisme et Vichy fut largement considéré comme une parenthèse honteuse de l'histoire nationale. Ces événements étaient le fait de ceux qui combattaient la République laïque. Avec le poids d'un tel passé, si proche encore, le regard sur le présent et sur l'avenir peut-il être le même ? Sans parler de la création de l'Etat d'Israël en 1948 qui a créé en même temps, sur

le sol français, de nouvelles tensions et de nouvelles incertitudes avec la résurgence d'un nouvel antisémitisme qui renaît de ses cendres.

Aujourd'hui les Juifs pleinement intégrés dans la société française n'ont plus de gages à donner de leur loyauté et sont libres de leurs choix idéologiques, religieux et culturels au même titre que n'importe quel citoyen.

IV) Mais il y a encore de nouveaux défis à relever :

Depuis une vingtaine d'années, des quartiers de la république ont été désertés petit à petit, comme à Sarcelles qui était nommée « La petite Jérusalem » et dans certaines villes de France où différentes communautés cohabitaient en bonne entente. La question scolaire a connu un changement très impressionnant, les élèves juifs ayant quitté les écoles publiques. Le sentiment d'insécurité sur le sol français et la lenteur des autorités à reconnaître les formes nouvelles de l'antisémitisme ont fini par vider les écoles publiques de leurs élèves juifs. Ce repli identitaire, fait qu'une grande partie des jeunes juifs, grandissent sans contact avec d'autres jeunes venant d'autres horizons, ce que permettait l'école publique. Il nous faut donc soutenir et protéger le modèle laïc français car face à la montée des extrémismes, on voit bien que la conception de la Laïcité est mise à mal. Jean-Louis Bianco a dit, lors de sa conférence : « La Laïcité, c'est la loi qui protège la foi tant que la foi ne gêne pas la loi. » C'est la raison pour laquelle, la nouvelle priorité de la Laïcité n'est plus la question cléricale, l'église s'étant ralliée aux lois de la République mais la question autrement plus complexe du pluralisme social .

Nous devons adhérer aux concepts de Liberté, d'Égalité et de Fraternité, trois valeurs que la Laïcité fait vivre et qui sont le socle de notre République .D'où, pour moi, cet objectif de vivre ensemble en respectant nos origines et en essayant de construire un avenir où, des religions différentes sauront cohabiter en bonne intelligence et avec cœur dans une société qui laisse à chacun sa liberté de conscience.

PRIÈRE POUR LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Dieu Eternel, Maître du monde, ta Providence embrasse les cieux et la terre: la force et la puissance t'appartiennent: par toi seul tout s'élève et tout s'affermir. De ta demeure sainte, ô Seigneur, bénis et protège

LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ET LE PEUPLE FRANÇAIS — Amèn.

Que la France revive heureuse et prospère; qu'elle redevienne forte et grande par l'union et la concorde. — Amèn.

Que les rayons de ta lumière éclairent ceux qui président aux destinées de notre pays, et qui y font régner l'ordre et la justice. — Amèn.

Que la France jouisse d'une paix durable et conserve son rang glorieux au milieu des nations. — Amèn.

[Que la France reste fidèle à sa noble tradition et défende toujours le droit et la liberté. — Amèn.]

Accueille favorablement nos vœux; que les paroles de nos lèvres et les sentiments de notre cœur trouvent grâce devant Toi, ô Seigneur, notre Créateur et notre Libérateur. — Amèn.

PRIÈRE POUR LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

אלהים חיים ומלך עולם, המנביהי לשבת, המשפיל לראות בשמים ובארץ. אשר בידך קם וגבורה, לגדל ולחזק לפל. השקיפה ממעון קדשך על-ארצנו, ארץ צרפת.

ויברך את-עמנו, עם צרפת. — אמן

גא הסתירהו בצל כנפיה, ופרוש עליו סבת שלומך, אמן

אורך ועזרך הקמה ינהיהו, חסדך ואמתך תמיד

ינצרהו. — אמן

בארצנו רב שלום יסרה ויושבי צרפת לעד

ישפנו לבטח. — אמן

יהיו לרצון אמרי פינו, והגיון לבנו לפניה, יי

צורנו ונואלנו. — אמן